

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil de la Municipalité de L'Islet tenue le 5 septembre 2017 à 19 h 30 à l'édifice municipal sis au 284, boulevard Nilus-Leclerc et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Madame Dominique Gaudreau

Messieurs Jean-François Pelletier
Denis Proulx
Alexandre Jolicoeur
Raymond X. Caron

Absence motivée Fernand Poitras

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Caron, maire.

Colette Lord agit à titre de secrétaire.

248-09-2017

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Sous réserve d'y ajouter le point suivant :

- Autorisation de paiement - décompte progressif # 4 - projet de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout – section du chemin des Pionniers Est;

il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que présenté, le projet d'ordre du jour suivant :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal du 7 août 2017;
3. Adoption du règlement # 208-2017 modifiant la zone 49 Ca du règlement de zonage 158-2013;
4. Adoption du projet règlement # 209-2017 – Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 451 447 \$ pour réaliser divers travaux de voirie – selon le programme de réhabilitation du réseau routier local – volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL);
5. Avis de motion du règlement # 209-2017 – Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 451 447 \$ pour réaliser divers travaux de voirie – selon le programme de réhabilitation du réseau routier local – volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL)- dispense de lecture;

6. Demande de dérogation mineure – 29, chemin des Pionniers Est;
7. Approbation des projets de rénovation visés par le PIIA;
 - a) 143 - 149, chemin des Pionniers Est – Remplacer bardeau d’asphalte de la galerie avant;
 - b) 132, rue Fournier - Remplacer porte principale, fenêtres des lucarnes et fenêtres du rez-de-chaussée;
 - c) 276, chemin des Pionniers Est – Remplacer le déclin de bois du mur côté ouest par du déclin de bois;
8. Adoption politique salariale – préposés à la piscine et autorisation de réajustement salarial;
9. Autorisation de signature - entente avec la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli – fournitures de services d’eau potable et d’égout;
10. Autorisation d’embauche – aide au préposé Écocentre;
11. Demande de remboursement – frais reliés aux plans et devis – programme de réhabilitation du réseau routier local – volet Redressement des infrastructures routières locales;
12. Mandat – Groupe-Conseil Carbone – Les Aléas des changements climatiques dans le contexte de la Municipalité de L’Islet – Phase B – Développement d’un plan d’adaptation;
13. Demande de raccordement aux services aqueduc et égout municipaux – Rue des Bois-Francis;
14. Suggestion de nom de rue - Secteur rue des Bois-Francis;
15. Renouvellement d’adhésion et publicité – Camping Québec;
16. Acceptation et octroi du contrat – Construction Roger Landry inc. – Carnet de santé – Salle municipale – Centre Récréatif Bertrand-Bernier – Loisirs Bonsecours;
17. Acceptation – directives de changement 15 et 16 – prolongement du réseau d’aqueduc et d’égout sur une section du chemin des Pionniers Est;
18. Adoption des comptes et des différents documents financiers;

Municipalité : 1 610 592.86 \$
Camping Rocher Panet : 18 245.88 \$
19. Correspondances :

MAMOT	Dépôt – formulaire usage eau potable 2016
Ministère de l’Environnement	Refus d’approbation règlement #199-2016

Ministère des Transports	Aide financière – Programme de réhabilitation réseau routier local
Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli	Adoption du règlement 755-17 modifiant le plan d'urbanisme
CPTAQ	Autorisation – Aliénation partie de lot 3 373 495
CCMRC 260 J.E. BERNIER	Remerciements

20. Période de questions;

21. Levée de l'assemblée.

249-09-2017

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AOUT 2017 :

Il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance tenue le 7 aout 2017.

250-09-2017

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 208-2017 MODIFIANT LA ZONE 49 CA DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 158-2013 :

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier la zone 49 Ca du règlement de zonage 158-2013;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté par sa résolution 204-07-2017 le premier projet de règlement;

CONSIDÉRANT QU' un avis public annonçant l'assemblée publique de consultation a été donné le 7 juillet 2017, lequel a été publié dans un journal conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 7 aout 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté par résolution 223-08-2017 le second projet avec modification;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné le 7 aout 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement 208-2017 modifiant la zone 49 Ca du règlement de zonage 158-2013.

251-09-2017

ADOPTION DU PROJET RÈGLEMENT #209-2017 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 451 447 \$ POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE VOIRIE – SELON LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL) :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier, appuyé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement décrétant

un emprunt et une dépense de 451 447 \$ pour réaliser des travaux de voirie – selon le programme de réhabilitation du réseau routier local – volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL).

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a priorisé des travaux dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local – volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE ce programme prévoit une contribution financière pour réaliser lesdits travaux;

ATTENDU QU'É un projet de règlement a été adopté lors de la session tenue le 5 septembre 2017;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de l'assemblée du conseil tenue le 5 septembre 2017;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à exécuter ou faire réaliser des travaux de voirie selon le plan d'intervention des infrastructures routières locales, tel que :

- Rapiéçage mécanisé discontinu sur une distance de 3.34 km dans le chemin des Belles-Amours;
- Reconstruction avec transition d'un ponceau sur le chemin Morin;
- Réhabilitation de 4 ponceaux avec insertion sur le chemin Morin;
- Rapiéçage mécanisé discontinu sur une distance de 3.27 km dans les chemins des Belles-Amours et Morin (pavage et transition);
- Resurfçage à l'enrobé sur 1.43 km dans le chemin Lamartine Est.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 451 447 \$ aux fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 451 447 \$ sur une période de dix (10) ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité de L'Islet, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

André Caron, maire

Colette Lord, directrice générale et
secrétaire-trésorière

252-09-2017

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 209-2017 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 451 447 \$ POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE VOIRIE – SELON LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL)- DISPENSE DE LECTURE :

Madame Dominique Gaudreau donne avis que, lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 451 447 \$ pour réaliser des travaux de voirie – selon le programme de réhabilitation du réseau routier local – volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL), sera présenté pour adoption.

Une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

253-09-2017

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 29, CHEMIN DES PIONNIERS EST :

- CONSIDÉRANT QUE le propriétaire sis au 29, chemin des Pionniers Est entend reconstruire un patio en arrière de la résidence d'une grandeur de 12' de profondeur x 20' de largeur;
- CONSIDÉRANT QUE cette superficie engendre un non-respect au règlement d'urbanisme et principalement en ce qui a trait à la marge latérale;
- CONSIDÉRANT QUE le propriétaire souligne que le patio possédait cette grandeur existante avant la réalisation des travaux de revêtement extérieur réalisés en 2014, le tout validé par une photo de 2008 disponible au dossier d'évaluation;
- CONSIDÉRANT QUE le bâtiment à l'ouest de l'immeuble visé par la présente est situé à plus de 45 mètres de la ligne de lot, ne causant aucun préjudice au voisinage;
- CONSIDÉRANT la recommandation positive déposée par le comité consultatif d'urbanisme;
- EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des membres d'accepter la demande de dérogation formulée par ledit propriétaire et ainsi permettre la construction d'un patio à une distance de 0,74 mètre de la ligne latérale (côté ouest) au lieu du 1,5 mètre requis par la réglementation municipale.

254-09-2017

APPROBATION DES PROJETS DE RÉNOVATION VISÉS PAR LE PIIA :

- CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de L'Islet a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le corridor de la route 132 et les aires patrimoniales définies au schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la MRC de L'Islet;
- CONSIDÉRANT QUE trois demandes de permis, visés par les dispositions dudit règlement, ont été formulées;
- CONSIDÉRANT QUE les membres du comité d'urbanisme ont analysé les demandes de permis qui ont trait aux dispositions dudit règlement et déposé au conseil municipal un tableau regroupant les demandes et les recommandations pour chacune d'elles;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner les recommandations du CCU et d'autoriser l'émission des permis suivants :

143-149, chemin des Pionniers Est : remplacer bardeau d'asphalte de la galerie avant;

132, rue Fournier : remplacer porte principale, fenêtres des lucarnes et fenêtres du rez-de-chaussée;

276, chemin des Pionniers Est : remplacer le déclin de bois du mur côté ouest par du déclin de bois;

255-09-2017

ADOPTION POLITIQUE SALARIALE – PRÉPOSÉS À LA PISCINE ET AUTORISATION DE RÉAJUSTEMENT SALARIAL :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier, appuyé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que ci-après détaillée, la politique salariale des employés de la piscine ainsi que le réajustement salarial pour l'été 2017.

Il est de plus résolu de rembourser, aux employés en poste, sur une période de deux ans, les frais d'inscription des cours réussis pour la qualification « moniteur » ainsi que ceux reliés à la requalification auxquels s'ajoutent les heures de formation.

Assistant-sauveteur			
1 ^{re} année	Salaire minimum + 1,00 \$	2 ^e année	Salaire minimum + 1,50 \$

Sauveteur			
1 ^{re} année	Salaire minimum + 2,50 \$	4 ^e année	Salaire minimum + 4,00 \$
2 ^e année	Salaire minimum + 3,00 \$	5 ^e année	Salaire minimum + 4,50 \$
3 ^e année	Salaire minimum + 3,50 \$	6 ^e année	Salaire minimum + 5,00 \$

Moniteur/Sauveteur			
1 ^{re} année	Salaire minimum + 3,00 \$	4 ^e année	Salaire minimum + 4,50 \$
2 ^e année	Salaire minimum + 3,50 \$	5 ^e année	Salaire minimum + 5,00 \$
3 ^e année	Salaire minimum + 4,00 \$	6 ^e année	Salaire minimum + 5,50 \$

Coordonnateur			
1 ^{re} année	Salaire minimum + 6 \$	4 ^e année	Salaire minimum + 7,50 \$
2 ^e année	Salaire minimum + 6,50 \$	5 ^e année	Salaire minimum + 8 \$
3 ^e année	Salaire minimum + 7 \$	6 ^e année	Salaire minimum + 8,50 \$

256-09-2017

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-PORT-JOLI – FOURNITURE DE SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT :

Il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur André Caron, maire et Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Islet l'entente à intervenir avec la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli à l'égard de la fourniture des services d'aqueduc et d'égout au bénéfice des citoyens situés en bordure du chemin du Moulin.

257-09-2017

AUTORISATION D'EMBAUCHE – AIDE AU PRÉPOSÉ ÉCOCENTRE :

Il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'embauche de monsieur Pierre-Luc Proulx à titre d'aide au préposé à l'Écocentre, et ce, à raison d'environ 20 à 30 heures semaine.

258-09-2017

DEMANDE DE REMBOURSEMENT – FRAIS RELIÉS AUX PLANS ET DEVIS – PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES :

CONSIDÉRANT QUE de par l'adoption de la résolution 08-02-2017, la Municipalité de L'Islet accordait, à la firme *WSP Canada inc.*, un mandat pour l'élaboration des plans et devis requis dans le cadre des travaux de reconstruction d'un ponceau aménagé sur le chemin Morin, de resurfaçage en enrobé bitumineux sur une section de chemin Lamartine Est et la réalisation d'une transition sur un ponceau aménagé sur le chemin des Belles-Amours;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires exigés par ladite firme à l'égard de ces travaux sont admissibles à une aide financière dans le cadre du programme de redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis ont été préparés en conformité des exigences du programme et déposés à la municipalité pour appels d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de confirmer au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports la fin du projet et, par conséquent, demander le versement de l'aide financière admissible.

259-09-2017

MANDAT – GROUPE-CONSEIL CARBONE – LES ALÉAS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LE CONTEXTE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLET – PHASE B – DÉVELOPPEMENT D'UN PLAN D'ADAPTATION :

CONSIDÉRANT QUE de par l'adoption de la résolution 202-07-2017, la Municipalité de L'Islet accordait, au Groupe Conseil Carbone, le mandat de réaliser une étude d'appréciation des risques reliés aux changements climatiques sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE pour donner plein effet à ce premier mandat, il y a lieu de rédiger, dans une seconde étape, le plan d'action et le plan de communication s'y rattachant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alexandre Jolicoeur, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder, pour la somme de 10 350 \$ plus taxes, à la firme Groupe Conseil Carbone le mandat de rédiger le plan d'action et de communication découlant de l'étude reliée aux changements climatiques sur le territoire de la Municipalité.

Il est de plus résolu de préciser que ce deuxième mandat est conditionnel à la confirmation d'une aide financière de l'ordre de 80 % des frais admissibles dans le cadre du Programme Municipalités pour l'innovation climatique.

Enfin, il est résolu de demander à l'honorable Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de faire usage des pouvoirs qui lui sont octroyés par son poste pour favoriser la Municipalité de L'Islet à l'accès au financement offert par le programme Municipalités pour l'innovation climatique de la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

260-09-2017

DEMANDE DE RACCORDEMENT AUX SERVICES AQUEDUC ET ÉGOUT MUNICIPAUX – RUE DES BOIS-FRANCS :

CONSIDÉRANT le plan de morcellement préparé par monsieur Christian Chénard, arpenteur-géomètre, daté du 28 juillet 2017, sous la minute 4071, pour une éventuelle construction résidentielle sur le terrain portant le numéro de lot 4 472 251 situé dans la rue des Bois-Francis;

CONSIDÉRANT la demande formulée pour le raccordement de l'immeuble aux services d'aqueduc et d'égout municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, aux frais et sous la responsabilité du requérant, des travaux de raccordement aux services d'aqueduc et d'égout de l'immeuble découlant du morcellement du lot 4 472 251;

261-09-2017

SUGGESTION DE NOM DE RUE - SECTEUR RUE DES BOIS-FRANCS :

CONSIDÉRANT le plan de morcellement préparé par monsieur Christian Chénard, arpenteur-géomètre, daté du 28 juillet 2017, sous la minute 4071, sur le terrain portant le numéro de lot 4 472 251 situé dans la rue des Bois-Francis, pour une éventuelle construction résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE pour respecter la réglementation municipale, l'arpenteur a dû créer une rue privée;

CONSIDÉRANT la suggestion déposée par la propriétaire de l'immeuble sur l'appellation de cette nouvelle rue privée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer cette future rue privée « Rue des Érables ».

262-09-2017

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION ET PUBLICITÉ – CAMPING QUÉBEC :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler, pour la somme de 2 461.94 \$ plus taxes, l'adhésion du Camping Rocher Panet à l'association Camping Québec ainsi que le plan de visibilité pour l'année 2018.

263-09-2017

ACCEPTATION ET OCTROI DU CONTRAT – CONSTRUCTION ROGER LANDRY INC. – CARNET DE SANTÉ – SALLE MUNICIPALE – CENTRE RÉCRÉATIF BERTRAND-BERNIER – LOISIRS BONSECOURS :

Il est proposé par madame Dominique Gaudreau et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services professionnels, déposée par Construction Roger Landry inc., pour la rédaction d'un bilan de santé de la Salle municipale sise au 79, rue Monseigneur-Bernier, du Centre récréatif Bertrand-Bernier et du Centre des Loisirs Bonsecours.

Il est de plus résolu d'accepter, pour la somme de 4 460 \$ plus taxes, les frais reliés à un tel mandat.

264-09-2017

ACCEPTATION – DIRECTIVES DE CHANGEMENT 15 ET 16 – PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR UNE SECTION DU CHEMIN DES PIONNIERS EST :

Il est proposé par madame Dominique Gaudreau, appuyé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, dans le cadre de la réalisation des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sur une section du chemin des Pionniers Est, la signature des avis de changements ci-après décrits :

Directive numéro 15 :

Les travaux de marquage seront réalisés par le ministère des Transports.

Coûts du crédit : 3 800.06 \$

Directive numéro 16 :

Le ponceau longitudinal, face au 436, chemin des Pionniers Est sera reconstruit à neuf au montant de 10 427.58 \$ (incluant l'enlèvement et la remise en place du ponceau existant).

265-09-2017

ADOPTION DES COMPTES ET DES DIFFÉRENTS DOCUMENTS FINANCIERS :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier, résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer en date du 7 août 2017 pour la somme de 1 610 592.86 \$ ainsi que les comptes à payer du Camping Rocher Panet et de la piscine pour la somme de 18 245.88 \$.

266-09-2017

AUTORISATION PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF # 4 – PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT - CHEMIN DES PIONNIERS EST :

Il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, au montant de 1 010 047.84 \$ plus taxes, le décompte progressif # 4 présenté par la compagnie Excavations Tourigny inc. et accepté par la firme Tetra Tech dans le cadre du

projet de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sur une section du chemin des Pionniers Est.

Période de questions:

Conformément à l'article 150 du Code municipal, une période de questions a eu lieu lors de la présente séance.

267-09-2017

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

À 20 h 30, il est proposé par madame Dominique Gaudreau et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente assemblée soit et est levée.

Je soussignée, Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées au cours de cette session.

Colette Lord, directrice générale
et secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Par _____ maire

Par _____ directrice générale et secrétaire-trésorière